

Gestion amiable des impayés en copropriété

Animation

Pascale De Morel

Directrice juridique

Durée

7 h sur 1 journée

Tarif

• **Coop** : Prise en charge
Sous conditions. Facturation en cas d'annulation < 15 j.

• **Hors Coop** : 650,00 € TTC
Prix /pers. Stagiaires issus d'OLS ou travaillant pour des Coop'Hlm

Sessions 2024

11 mars • 9h-17h30
Deskeo Champperret
9 bd Gouvion St-Cyr
75017 Paris

Présentation

En copropriété, la question des impayés peut rapidement prendre de l'ampleur et avoir des conséquences délétères sur la gestion de celle-ci. La formation a pour but de présenter les outils pratiques et légaux qui vous permettront d'encadrer et de résoudre cette situation, de manière amiable.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les situations à risque
- Prévenir les impayés
- Comprendre comment recouvrer les créances à l'amiable
- Connaître les dispositifs à mettre en œuvre pour rapidement encadrer les impayés
- Être en capacité d'adapter ces dispositifs aux différentes situations

Public

Gestionnaires de copropriétés

Prérequis

Avoir impérativement de l'expérience en tant que gestionnaire de copropriétés.

Méthodologie et évaluation

- Exposé didactique
- Échanges entre apprenants
- Évaluation du positionnement, des acquis et du niveau de satisfaction des apprenants par le biais de quatre questionnaires en ligne

Programme

Introduction : Les types de charges et les types de débiteurs

Partie 1 : Le dispositif amiable

Partie 2 : Le traitement conservatoire des impayés

Partie 3 : Le traitement des décès

Partie 4 : L'impact du surendettement



Contact

07 63 47 37 68

formations@arecoop.fr



www.arecoop.fr